

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 18 octobre 2016 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2016-0068 rue Micheline, lot 3 245 092, du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'un garage détaché sur un terrain vacant sans qu'un bâtiment principal y soit construit, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige qu'il y ait un bâtiment principal sur le lot pour y construire un bâtiment accessoire.

DM2016-0069 19, rue Bourassa, lot 4 516 417, du cadastre du Québec.

Autoriser la réduction de la marge avant à 5,75 mètres avec une partie en porte-à faux de 0,36 mètre empiétant dans la marge ainsi que du total des marges latérales à 3,70 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres et un total des marges latérales de 4 mètres minimum pour les habitations unifamiliales dans la zone H-594-1.

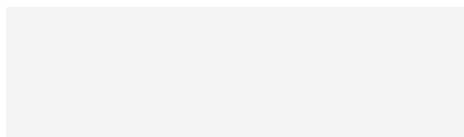
DM2016-0072 1020, boulevard Mgr-Langlois, lot 5 555 656, du cadastre du Québec.

Autoriser un service à l'auto sur le mur de la façade principale sur le boulevard Mgr-Langlois, pour l'usage c1c (pharmacie), alors que le Règlement 150 concernant le zonage permet un service à l'auto comme usage additionnel aux usages de la sous-catégorie « Service de restauration (c2b) » seulement et en cours latérales ou arrière.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 septembre 2016.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe